

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** ***Beta Star*****· Code du produit:** 11132**· UFI:** .**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***· Emploi de la substance / de la préparation** *Herbicide***· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:***Leu+Gygax AG**Fellstrasse 1**CH-5413 Birmenstorf***· Service chargé des renseignements:***Dépt. sécurité de produit**Téléphone 056 201 45 45**e-mail: stucki@leugygax.ch**pendant des heures de bureau***· 1.4 Numéro d'appel d'urgence***Tox Info Suisse**Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)**Cas non-urgents: +41 44 251 66 66**www.toxi.ch***RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008***GHS08 danger pour la santé**Carc. 2**H351 Susceptible de provoquer le cancer.**GHS09 environnement**Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**GHS07*

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Beta Star

(suite de la page 1)

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant**

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Isophorone

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre collecteur pour déchets spéciaux.

· **Indications complémentaires:**

SPI Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Beta Star

 · **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

 · **3.2 Préparations**

 · **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

 · **Composants dangereux:**

CAS: 78-59-1 EINECS: 201-126-0	Isophorone ☠ Carc. 2, H351; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	60-70%
CAS: 26225-79-6 EINECS: 247-525-3	éthofumesate (ISO) ☞ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	10,1%
CAS: 13684-63-4 EINECS: 237-199-0	phenmedipham (ISO) ☞ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Skin Irrit. 2, H315	8,08%

 · **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

 · **4.1 Description des mesures de premiers secours**

 · **Remarques générales:**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

 · **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

 · **Après contact avec la peau:**

Laver abondamment la zone en contact avec de l'eau et du savon. Retirer les chaussures et les vêtements contaminés.

Recourir à un traitement médical.

Il doit y avoir de l'eau courante sur le lieu de travail.

 · **Après contact avec les yeux:**

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.

 · **Après ingestion:** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

 · **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Beta Star

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques

· Autres indications

Ne laissez pas l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts, le sol ou les plans d'eau. Par conséquent, assurez-vous que l'eau d'extinction est correctement retenue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec les yeux la peau.

Tenir le personnel inutile éloigné.

Porter un vêtement personnel de protection.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Beta Star

(suite de la page 4)

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver immédiatement à l'eau.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver dans un endroit sec et frais.

· Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques

Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****78-59-1 Isophorone**

VME (Suisse)	Valeur momentané: 22 mg/m ³ , 4 ppm
	Valeur à long terme: 11 mg/m ³ , 2 ppm
	C2 SSc;

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

Si la concentration de solvants est supérieure aux valeurs limites d'exposition professionnelle (MAK), il faut porter un appareil de protection respiratoire agréé à cet effet.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Beta Star

(suite de la page 5)

· Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques, catégorie III (EN 374). (Recommandé : Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la directive CE 2016/425) : par exemple en caoutchouc nitrile (0,5 mm).

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Choisir des gants résistants aux produits chimiques.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

Porter des lunettes en osier (selon EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

· Protection du corps:

Porter une combinaison de protection standard (protection des plantes) lors de l'application/la manipulation du produit (CE 93 0120).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Liquide

· Couleur:

Brun clair

· Odeur:

Organique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

· Point d'ébullition:**· Inflammabilité**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: **Beta Star**

(suite de la page 6)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	0,8 Vol % (78-59-1 Isophorone)
· Supérieure:	3,8 Vol % (78-59-1 Isophorone)
· Point d'éclair	85 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· La température d'inflammation minimum:	
· pH à 20 °C	>3
· Solubilité	
· l'eau:	Miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,3 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative à 20 °C	0,99
· Tension superficielle	
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
· Plus petite énergie d'inflammation:	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Classe d'explosivité de poussière:	
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	60-70 %
· Teneur en substances solides:	30-40 %
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
En cas d'utilisation ou de libération accidentelle, le soufflé de mélanges vapeur / air inflammables est possible.
- **10.4 Conditions à éviter**
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Beta Star

(suite de la page 7)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Beta Star

Oral	LD50	500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Pas d'irritation cutanée (lapin)
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
lapin: Pas d'irritation des yeux
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** *Susceptible de provoquer le cancer.*
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité écologique:**

Fish toxicity LC50	28,3 mg/l (poissons) (96 h)
Aquatic Invertebrates EC50	75,5 mg/l (Daphnia magna) (48 h)
Aquatic plants EC50	7,49 mg/l (Algues) (72 h)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Phenmedipham (CAS 13684-63-4): Log Pow 3.59

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Beta Star

(suite de la page 8)

*Isophorone: (CAS 78-59-1): Log Pow 1.66**Ethofumesate (CAS 26225-79-6): Log Pow 2.7*· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien***Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.*· **12.7 Autres effets néfastes**· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:***Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:***Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. voir vers le bas*· **Code déchet:***02 01 08 S déchets de produits chimiques à usage agricole contenant des substances dangereuses*· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:***Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA**

UN3082

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR***3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (éthofumesate (ISO), phenmedipham (ISO))*· **IMDG, IATA***ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ethofumesate (ISO), phenmedipham (ISO))*

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Beta Star

(suite de la page 9)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Étiquette** 9

· **IMDG, IATA**



· **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Label** 9

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

90

· **No EMS:**

F-A,S-F

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· **Catégorie de transport**

3

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

5L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: **Beta Star**

(suite de la page 10)

·	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N. S. A. (ÉTHOFUMESATE (ISO), PHENMEDIPHAM (ISO)), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

· Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO E2 E1** Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:**· Indications sur les restrictions de travail:**

Article 4, al. 1bis, article 4, al. 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et article 1, let. f de l'ordonnance du WBF sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2)

(suite page 12)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: Beta Star

(suite de la page 11)

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation) que si l'ordonnance de formation correspondante le prévoit pour atteindre leur objectif de formation, si les conditions du plan de formation sont remplies et si les limites d'âge en vigueur sont respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Les jeunes titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou d'un certificat fédéral de capacité (CFC) peuvent effectuer des travaux dangereux avec ce produit (cette substance/cette préparation) dans le cadre de la profession apprise. Sont considérés comme jeunes les travailleurs des deux sexes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus.

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52)

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit

· **Contact:**

· **Date de la version précédente:** 01.05.2023

· **Numéro de la version précédente:** 7

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NOEC: No Observed Effect level Concentration

LOEC: Lowest Observed Effect Concentration

(suite page 13)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 01.05.2023

Révision: 01.05.2023

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: *Beta Star*

(suite de la page 12)

*ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rate**EC₅₀: half maximal effective concentration**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

CH/FR